



# FLASH INFO

**RPN CLASSIFICATION DU 6 OCTOBRE 2020**

## La CGT a le regret de vous annoncer la naissance de Monsieur PRIMES

### Une RPN dans la lignée des précédentes ...

Pour cette réunion de négociation, rien de vraiment nouveau à vous annoncer dans ce FLASH INFO. Ah, mais si ... Ne soyons pas médisants... Quelques nouvelles tout de même... !

- En préalable, le directeur de l'UCANSS nous annonce que :
  - ✓ Le protocole d'accord sur le temps partiel dérogatoire a été signé.
  - ✓ Le protocole d'accord sur l'attribution d'une prime « contact tracing » : n'a été signé par aucune Fédération. De ce fait, la CNAM devra prendre une décision unilatérale pour l'attribution éventuelle de cette prime. Cette décision sera annoncée lors d'une prochaine INC de la branche maladie. A suivre...

Conformément aux résultats de la consultation des syndicats, la FNPOS CGT n'est signataire d'aucun des deux protocoles.

- Parmi les annonces : le calendrier des RPN sera chamboulé pour intégrer, en novembre, des négociations sur l'intégration des mesures du Ségur de la santé, quant à la rémunération et la reconnaissance des qualifications.
- Mais revenons à la réunion « d'INFORMATION » sur la classification :  
Le directeur de l'UCANSS poursuit inlassablement sa lecture du projet de protocole d'accord et la FNPOS CGT, infatigablement, continue à avancer les revendications du personnel, à dénoncer et à confondre l'employeur à ses contradictions.

La CGT ne lâche rien et relève toutes les failles et les incohérences du projet de l'employeur :

- ✓ La prime de responsabilité de 5% est oubliée dans le dispositif des primes de fonction.
- ✓ Une prime pour l'activité de formations internes à titre accessoire est créée. Cependant, si l'activité est déjà intégrée dans le référentiel emploi (ex : les référents techniques), les salariés ne la toucheront pas.
- ✓ Une prime de mobilité fonctionnelle (changement d'emploi dans le même niveau) sera versée mais à la seule condition d'avoir répondu à une vacance de poste.
- ✓ Une prime d'investissement collectif de projet dont aucune Fédération ne veut, sera pourtant mise en place. Ce dispositif, qui n'a de « collectif » que le nom, toucherait potentiellement 7% du personnel au maximum. A l'instar de la prime « Covid », si l'investissement est bien collectif, ce nouveau dispositif est discriminatoire.



## **C'est décidé, le directeur de l'UCANSS sera surnommé : Monsieur PRIMES !**

**Pour la FNPOS CGT, d'autres choix sont déjà possibles au sein même de cette enveloppe contrainte :**

- L'attribution automatique de points de compétence au bout de 3 ans = 0€ supplémentaire, puisque ces points seront compris dans les attributaires de points de compétence prévus chaque année.
- Le déplafonnement des points d'expérience (ancienneté) pourrait être financé par la part de la RMPP dédié au financement des différentes primes prévues dans le projet de protocole de la classification.

Et pour finir en beauté, alors que la CGT demande la mise en place d'une Commission Paritaire Nationale de Recours pour les salariés qui souhaiteraient contester leur repositionnement, Monsieur PRIMES répond « **c'est le Conseil des Prud'hommes qui tranchera** » !

**Enfin, des nouvelles il y en avait mais elles n'étaient pas bonnes !**

**La coupe est pleine !**

**Les Fédérations CGT, FO, SUD, CFTC et CGC ont décidé d'un front commun pour faire barrage à ce projet qui réduit les droits des salariés !**

**Salaire, classification, emploi,  
la seule solution pour gagner, c'est la mobilisation !**

